



330 rue Jean Rostand  
 73290 La Motte-Servolex  
 Tél. : 04 85 96 15 40  
 Maill : [ce.0730028J@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730028J@ac-grenoble.fr)  
<https://de-boigne.ent.auvergnerhonealpes.fr>

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SECTION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE DE BOIGNE

**FOOTBALL**

**JUDO**

### L'ELEVE ET SES RESPONSABLES

<b>NOM</b> : .....	<b>Prénom</b> : .....
<b>Date de naissance</b> : .....	<b>Classe à la rentrée 2026</b> : .....

Responsable 1	Responsable 2
Nom Prénom : Adresse :	Nom Prénom : Adresse : <i>si différente</i>
Téléphone fixe: Portable : Mail :	Téléphone fixe: Portable : Mail :

### MOTIVATIONS SPORTIVES ET SCOLAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signatures des responsables légaux

Date et signature de l'élève

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Pour les élèves dont le collège de Boigne n'est pas le collège de secteur, il est nécessaire de faire une demande de dérogation à la carte scolaire (ou via la fiche de liaison pour une entrée en 6<sup>ème</sup>), avec pour motif « *Parcours scolaire particulier* ».

Ces documents vous sont fournis par les établissements d'origine de vos enfants.

La décision concernant cette demande et l'affectation au collège de Boigne revient à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et elle est **irrévocable**.

Attention, l'obtention de la dérogation est **pour le collège, pas spécifiquement pour la section sportive**.

Votre enfant peut donc être affecté au collège de Boigne mais sans être inscrit en section sportive, faute de place.

Dans le cas où le nombre de candidatures serait supérieur au nombre de places, des entretiens individuels pourront avoir lieu. Vous en serez prévenus dans les plus brefs délais.